



## FORMULAIRE DE DEMANDE

### « Chèque Hérault Mobilités »

L'Assemblée Départementale a délibéré lors de sa session du 24 juin 2019 en faveur d'un Plan Hérault Vélo 2019-2024. Dans ce cadre, elle a instauré une aide incitative à destination des salariés des entreprises ou administrations qui ont leur siège social dans le département de l'Hérault, et qui sont engagées dans une démarche de Plan de Mobilités en lien avec les structures intercommunales de leur territoire.

**Merci de remplir la demande en MAJUSCULES**

#### COORDONNEES DU DEMANDEUR

Monsieur

Madame

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Employeur :

Siège social :

Adresse professionnelle :

#### Demande à bénéficiaire du :

Chèque « Hérault Mobilités » de 200 €

Bonus « Hérault Pichôt » pour :

> un siège vélo enfant : 20€

> une remorque vélo enfant : 50€

Prix du vélo :

Prix du siège vélo :

Prix de la remorque :

Numéro de facture du vélo :

Date de facture du vélo :

Fait à :

Le : ...../...../20.....

Signature :

#### Cette demande doit être accompagnée de :

- L'attestation sur l'honneur ci-après,
- L'attestation de l'employeur/administration justifiant d'un Plan de Mobilités (quand il est obligatoire) ou d'une démarche de mobilité durable engagée en lien avec la structure intercommunale de son territoire,
- Une attestation de l'employeur/administration justifiant que vous êtes salarié(e)/agent de l'entreprise/administration,
- La copie des factures d'achat du vélo à assistance électrique, du siège enfant, de la remorque enfant, comportant le nom et prénom du demandeur et son adresse, les références et le prix du cycle ainsi que la domiciliation du vendeur professionnel,
- La copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique,
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour),
- Un justificatif de domicile du bénéficiaire, de sa résidence principale dans l'Hérault (copie recto-verso de la taxe d'habitation de la résidence principale ou facture de moins de 3 mois : eau, électricité, gaz, téléphone),
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.



## Règles à respecter pour l'attribution du « Chèque Hérault Mobilités » d'un montant de 200 €

- Pour être éligible, l'entreprise du salarié ou l'administration de l'agent :
  - doit justifier de son siège social ou de sa localisation dans l'Hérault ;
  - doit avoir signé un « Plan de Mobilités » quand il est obligatoire, ou doit être engagée dans une démarche de mobilité durable en lien avec la structure intercommunale de son territoire ;
  - doit fournir à son salarié ou agent, une attestation justifiant qu'il est employé par l'entreprise ou l'administration.
- Le salarié / agent doit être une personne physique majeure (les personnes morales ne sont pas éligibles),
- Le salarié / agent doit justifier de sa résidence principale dans l'Hérault,
- Le salarié / agent doit s'engager à ne pas céder le vélo dans les 12 mois suivants son acquisition,
- Une seule aide départementale attribuée par foyer fiscal,
- Aide non renouvelable,
- Demande non cumulable avec la demande de chèque « Hérault Mobilités »,
- Présence de l'exhaustivité des pièces jointes,
- La demande bonus est obligatoirement liée à une demande de chèque « Hérault Mobilités »,
- La demande de bonus peut être désynchronisée de la demande de chèque « Hérault Mobilités »,
- Le prix du vélo doit être supérieur ou égal à 200 euros,
- Le vélo à assistance électrique doit être neuf et avoir été acheté auprès d'un professionnel exerçant son activité professionnelle sur le territoire du Département de l'Hérault,
- La facture doit être libellée au nom du demandeur et postérieure au 1er janvier 2020. Elle doit faire apparaître la marque et le modèle du vélo à assistance électrique acheté. Le lien entre le certificat d'homologation (NF EN 15194) et la facture devra être facilement compréhensible,
- La facture du siège enfant doit être libellée au nom du demandeur et postérieure au 1er janvier 2020,
- La facture de la remorque enfant doit être libellée au nom du demandeur et postérieure au 1er janvier 2020.



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### « Chèque Hérault Mobilités »

Je soussigné(e), ....., atteste sur l'honneur que :

- J'ai acheté pour mon propre compte un vélo à assistance électrique pour effectuer tout ou partie de mes déplacements domicile/travail.
- Je m'engage à ne pas céder le VAE acheté, dans les 12 mois qui suivent son acquisition.
- Je n'ai pas déjà bénéficié du « Chèque Hérault Vélo ».
- Je n'ai pas déjà bénéficié du « Chèque Hérault Mobilités ».

A titre d'information, j'utilise mon vélo électrique pour mes trajets Domicile-Travail :

- avec la fréquence suivante :                    jours par semaine
- sur une distance de :                            kilomètres (aller et retour).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

**Fait à :**

**Le :** ...../...../20.....

**Signature :**

#### Cadre réservé à l'administration

Numéro de dossier	Date du cachet de la poste	Date de réception de la demande	Date de demande de pièces complémentaires	Date de réception des pièces complémentaires	Date de la réponse	Dossier complet